



30 mai 2024

L'honorable Dominic LeBlanc
Ministre de la Sécurité publique
Gouvernement du Canada

Honorable Dominic LeBlanc,

RE : Rapport et questionnaire sur le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement canadiennes

Pipelines Trans-Nord Inc. (PTNI) présente le rapport suivant conformément au *projet de loi S-211, édictant la Loi contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement et modifiant le Tarif des douanes (la Loi)*, en plus du questionnaire.

PTNI exploite des pipelines réglementés pour transporter en toute sécurité les produits pétroliers raffinés (essence, diesel, carburant d'aviation et de chauffage) utilisés chaque jour par les entreprises et les consommateurs canadiens. En Alberta, l'Alberta Products Pipe Line (APPL) est exploitée par PTNI et réglementée par le « Alberta Energy Regulator (AER) ». Il relie les raffineries d'Edmonton à Calgary, y compris l'aéroport international de Calgary. En Ontario et au Québec, ces pipelines sont réglementés par la Régie de l'énergie du Canada (RÉC) et relient les raffineries de Nanticoke (Ontario) et de Montréal à la région du Grand Toronto (GTA), avec des pipelines latéraux vers Ottawa ainsi que vers l'aéroport international Pearson et l'aéroport international Pierre-Elliott Trudeau. PTNI s'engage à exploiter de manière sûre et respectueuse de l'environnement afin de protéger le public, l'environnement et les pipelines. Pour plus d'informations sur PTNI, veuillez consulter le site www.TNPI.ca.

1. *Ce rapport concerne lequel des éléments suivants ?

L'entité

2. *Nom légal de l'entité déclarante ou de l'institution gouvernementale

PIPELINES TRANS-NORD INC. / TRANS-NORTHERN PIPELINES INC.

3. *Année de déclaration financière. (Obligatoire)

Du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023

4. *S'agit-il d'une version révisée d'un rapport déjà soumis au cours de l'année de référence ? (Obligatoire)

Non

6. *S'agit-il d'un rapport conjoint ? (Obligatoire)

Non

7. *L'entité est-elle également soumise à des obligations de déclaration en vertu de la Loi quant à la chaîne d'approvisionnement dans une autre juridiction ? (Obligatoire)

Non

8. *Laquelle des catégories suivantes s'applique à l'entité ? Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent. (Obligatoire)

Présence d'entreprises canadiennes :

- Dispose d'un établissement au Canada
- Fait des affaires au Canada
- Possède des actifs au Canada

Respecter les seuils liés à la taille (sélectionner toutes les réponses applicables) :

- Dispose d'au moins 20 millions de dollars d'actifs pour au moins l'un de ses deux derniers exercices financiers
- A généré des revenus d'au moins 40 millions de dollars au cours d'au moins l'un de ses deux derniers exercices financiers

9. *Dans quels secteurs ou industries l'entité opère-t-elle ? Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent. (Obligatoire)

- Transport et entreposage
- Autre, veuillez préciser : Société pipelinières

10. *Dans quel pays l'entité a-t-elle son siège social ou sa localisation principale ? (Obligatoire)

Canada

10.1 *Dans quelle province et/ou territoire l'entité a-t-elle son siège social ou son principal établissement ? (Obligatoire)

Richmond Hill, Ontario

Rapport annuel

Rapports pour les entités

1. *Quelles mesures l'entité a-t-elle prises au cours de l'exercice précédent pour prévenir et réduire le risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants à toutes les étapes de la production des produits suivants de marchandises au Canada ou ailleurs par l'entité ou de marchandises importées au Canada par l'entité ? Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent. (Obligatoire)

Information non disponible pour cette période de rapport

3. *Lequel des éléments suivants décrit précisément la structure de l'entité ?

Société

4. *Lequel des éléments suivants décrit précisément les activités de l'entité ?

Distribuer des marchandises au Canada

Remarque : Distribuer des marchandises au Canada n'est pas tout à fait une sélection exacte, mais c'est l'option à choisir dans le questionnaire. PTNI transporte des produits pétroliers raffinés (essence, diesel, carburant d'aviation et de chauffage) utilisés par les entreprises et les consommateurs canadiens.

5. Veuillez fournir des informations complémentaires sur la structure, les activités et les chaînes d'approvisionnement de l'entité (limite de 1 500 caractères).

L'évaluation initiale de PTNI a permis de conclure que ses activités et ses opérations ne présentent qu'un faible risque, étant donné qu'elles se déroulent au Canada par l'exploitation de pipelines en Ontario, au Québec et en Alberta. PTNI acquiert peu de fournitures et de biens à l'extérieur du Canada. Pour 2023, le service d'approvisionnement a identifié des achats limités de vannes, de manchons et de dispositifs de nettoyage de pipelines (racleurs) qui, en raison de leurs exigences techniques, présentent un faible risque en ce qui concerne le travail forcé des enfants.

Les activités de PTNI sont menées dans le cadre des lois du Canada et en accord avec les autorités réglementaires compétentes, dont la Régie de l'énergie du Canada (RÉC) pour les activités en Ontario et au Québec et, en Alberta, le « Alberta Energy Regulator (AER) ».

PTNI a commencé à mettre en œuvre les deux actions suivantes et les fera progresser :

- Réaliser une évaluation interne des risques de travail forcé et/ou de travail des enfants dans les activités et les chaînes d'approvisionnement de l'organisation.
- S'engager avec les partenaires de la chaîne d'approvisionnement sur la question de la lutte contre le travail forcé et/ou le travail des enfants.

6. *L'entité dispose-t-elle actuellement de politiques et de procédures de diligence raisonnable en matière de travail forcé et/ou de travail des enfants ? (Obligatoire)

Non

8. *L'entité a-t-elle identifié les parties de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement qui comportent un risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants ?

Non, PTNI n'a pas identifié de parties d'activités et de chaînes d'approvisionnement présentant un risque de travail forcé ou de travail des enfants.

9. *L'entité a-t-elle identifié des risques de travail forcé ou de travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement liées à l'un des secteurs et industries suivants ? Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Aucun n'a été identifié dans la liste des secteurs énumérés dans le questionnaire.

11. *L'entité a-t-elle pris des mesures pour remédier au travail forcé ou au travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement ?

Non applicable. PTNI n'a pas identifié de travail forcé ou de travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement.

13. *L'entité a-t-elle pris des mesures pour remédier à la perte de revenus des familles les plus vulnérables résultant de toutes mesures prises pour éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans le cadre de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement ? (Obligatoire)

Non applicable. PTNI n'a pas identifié de perte de revenus pour les familles vulnérables résultant des mesures prises pour éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement.

15. *L'entité dispense-t-elle actuellement une formation à ses employés sur le travail forcé et/ou le travail des enfants ?

Non

17. *L'entité dispose-t-elle actuellement de politiques et de procédures permettant d'évaluer son efficacité à garantir que le travail forcé et le travail des enfants ne sont pas utilisés dans le cadre de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement ? (Obligatoire)

Non

Conformément aux exigences de la loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les informations contenues dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus.

Sur la base de mes connaissances et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans le rapport sont véridiques, exactes et complètes à tous égards importants aux fins de la loi, pour l'année de référence mentionnée ci-dessus.

Michael Speagle

Directeur, services administratifs et secrétaire-trésorier

30 mai 2024



Pipelines Trans-Nord Inc.

J'ai le pouvoir d'engager la société.